


<p><b>SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</b></p> <p><b>DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR</b></p>	 <p><b>RHIN • VIGNOBLE • GRAND BALLON</b></p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p><b>Le 21 décembre 2015</b></p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p><b>Membres présents :</b> Michel HABIG, Marc JUNG, Claude BRENDER, Jérôme HEGY, Roland MARTIN, Agnès MATTER-BALP, François BERINGER, Luc MEYER (suppléant de Thierry SCHELCHER), Armand FURLING (suppléant de Françoise BOOG), Patrice WERNER, Gérard SCHATZ, Didier VIOLETTE, Christian MICHAUD, Jean-Luc GALLIATH (suppléant de Nella WAGNER), Joseph WEISSBART, Alain DIOT, Patrice FLUCK, Georges WINTERHALTER (suppléant de Angélique MULLER), Alain GRAPPE, René GROSS, Jean-Marie REYMANN, Gilbert MOSER, Gilbert VONAU, Jean-Pierre WIDMER, Jean-Pierre TOUCAS, Roland HUSSER, André SCHLEGEL, Corinne SICK, Serge LEIBER.</p>
<p>Membres élus : 46</p>	
<p>Membres présents : 29</p>	
<p>Membres absents : 14</p>	
<p>Excusés : 17</p>	
<p>Suppléants : 4 Procuration : 3</p>	<p><b>Membres excusés et représentés :</b> Christine MARANZANA (procuration à Marc JUNG), Henri MASSON (procuration à François BERINGER), Fernand DOLL (procuration à René GROSS), Thierry SCHELCHER, Françoise BOOG, Nella WAGNER, Angélique MULLER.</p>
<p>Date de la convocation : 16 décembre 2015</p>	<p><b>Membres excusés et non représentés :</b> Edouard LEIBER, Claude CENTLIVRE, Alain FURSTENBERGER, Maurice KECH, Francis KLEITZ, Philippe HEID, Jacques CATTIN, Jean-Jacques FELDER, René MATHIAS, André WELTY, Richard GALL, Guy HABECKER, Aimé LICHTENBERGER, Bernard HOEGY.</p> <p><b>Absents non excusés :</b></p> <p><b>Non membres invités et excusés :</b></p> <p><b>Assistaient en outre à la séance :</b> Rémy GROSS (suppléant de Roland HUSSER), Daniel BRAUN (Ville de Guebwiller), Sarah MICHEL.</p>

## COMITE DIRECTEUR du SCOT 21 décembre 2015

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 09h00.

### POINT 1 - GESTION COURANTE DU SYNDICAT MIXTE

---

#### Point 1.1 - Décision modificative de budget n° 3

---

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Au budget primitif 2015 un crédit pour dépenses imprévues a été voté pour un montant de 20 000 € au compte 022 à destination de l'administration générale (ADM).

Un dépassement de crédit au chapitre 012 « charges de personnel » destination autorisation du droit des sols (ADS) d'un montant de 11 000 € a nécessité la mise en œuvre de la procédure de virement de crédits du chapitre 022 vers le chapitre déficitaire.

Cette décision a fait l'objet d'une décision budgétaire (DM2-2015) en date du 14 décembre dernier afin de permettre l'ordonnancement des traitements et des cotisations du mois de décembre 2015.

Cette décision modificative n° 3 a pour objet de régulariser la DM2-2015 afin de respecter le principe de non financement du Service ADS par le budget général.

Les ajustements et rectifications suivantes en section de fonctionnement vous sont donc proposés :

- Une augmentation de crédit de 11 000 € du chapitre 022 « dépenses imprévues » destination ADM ;
- Une diminution de crédit de 11 000 € du chapitre 011 « charges à caractère général » destination ADS.

Par ailleurs, toujours pour le Service ADS, un virement de crédit à l'intérieur du chapitre 011 du compte 6135 « locations mobilières » vers le compte 6132 « locations immobilières » de 11 552 € figure également dans cette décision modificative afin de corriger une erreur de prévision.

Suite à ces différents virements les totaux des crédits de dépenses de la section de fonctionnement restent inchangés, à savoir :

- Budget global : 369 000 €,
- Dont budget ADS : 118 763 €.

La décision modificative n° 3 proposée est équilibrée selon détail joint en annexe.

**Sur ces bases, le comité directeur, à l'unanimité :**

- **Prend acte de la décision budgétaire DM2-2015 du 14 décembre 2015 ;**
- **Adopte la décision modificative n° 3 du budget 2015 équilibrée en dépenses et en recettes ;**
- **Autorise les ajustements, rectifications et inscriptions nouvelles, conformément à la décision modificative n° 3.**

### POINT 2 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

---

La séance est levée à 09h30.